

✕ Lac des Bouillouses



Des sites lacustres exceptionnels de première et deuxième catégorie à travers le département

Le Lac des Bouillouses:

Situé à 2 016 mètres d'altitude, au pied des pics Péric et Carlit, le lac de barrage des Bouillouses permet de produire l'électricité nécessaire au train jaune.

Avec ses 148 hectares, il fut **l'un des premiers lieux d'implantation en Europe de la truite arc-en-ciel**. Celle-ci s'y reproduit naturellement depuis plus de 60 ans. La combativité de cette truite et sa complémentarité avec la truite fario sont très appréciées des pêcheurs et font la renommée du lac. Facile d'accès, il offre un cadre d'exception, ouvre une porte vers le chapelet des lacs du Carlit, du Péric, de la Calme, ou encore de la Grave.

DATES D'OUVERTURE DE LA PECHE :

La pêche est autorisée **TOUS LES JOURS** sur le lac de barrage des Bouillouses dès l'ouverture générale des lacs de montagne situés à plus de 1000 m. d'altitude (du samedi 03 mai au dimanche 12 octobre).

TAILLE RÉGLEMENTAIRE DE CAPTURE :

La taille minimum de capture des salmonidés (truites fario, truites arc-en-ciel, ombles-chevaliers et saumons de fontaine) est fixée à 30 cm.

Quota :

5 Salmonidés / jour / pêcheur

MODES DE PÊCHE :

Les modes de pêche au poisson vif ou mort et à l'asticot sont interdits.

Pêche autorisée à l'aide de 2 cannes avec la vignette «Gestion des plans d'eau de retenue de 1ère catégorie», sauf depuis le barrage (1 seule canne). Article 436-71 du Code de l'Environnement.

RÉSERVES ET INTERDICTIONS SPÉCIFIQUES :

- la pêche ouvre au le jour de l'ouverture des lacs de montagne et ferme le 21 septembre sur le bassin versant de la Têt en amont des Bouillouses : *Sur la Têt à partir de la passerelle Marty, sur la Grave, affluents et sous affluents inclus, sur le Rec du Puig Péric à partir de la confluence avec le déversoir de l'Esparver, à l'exception des réserves de pêche.*

- dans les rivières de la Grave (L. amont : passerelle, L. aval : plan d'eau) et de la Balmette (L. amont : passerelle du GRP "Tour du Capcir", L. aval : confluence avec la Grave).

- dans le plan d'eau des Bouillouses dans la partie amont matérialisée par des panneaux (Borne Sncf n° 0 sur la rive gauche et borne SNCF 4 sur la rive droite).

[Sur ce parcours :](#)

Caractéristiques

Type : [Sites de pêche emblématiques](#)

Catégorie Piscicole : [1ère catégorie](#)

Commune : [ANGOUSTRINE](#)

Site de pêche : [Lac des Bouillouses](#)

Pêcher sur ce parcours

Attention remise à l'eau obligatoire des Truites arc en ciel de l'ouverture des lacs de montagne au 13 Juillet.



Quels poissons y pêcher ?



Truite Arc en ciel



Omble chevalier



Truite fario

Accéder au parcours

ACCÈS AU SITE DES BOUILLOUSES :

L'accès au site du lac des Bouillouses est strictement réglementé par le CD 66. Durant la saison estivale un système de navettes est mis en place. Celles-ci fonctionnent de 7 h à 19 h avec des rotations permanentes (départs tous les ¼ d'heure), et ce 7 j / 7. Il est toutefois possible d'accéder au site en voiture, en dehors de ces créneaux horaires (de 19 h à 7 h). Heures de retour libres, mais le règlement en vigueur impose de descendre en convoi derrière les navettes.

Source URL (modified on 03/04/2025 - 16:40): <https://peche66.org/fr/lac-des-bouillouses>